

**Zeitschrift:** L'Afrique explorée et civilisée  
**Band:** 8 (1887)  
**Heft:** 12

**Bibliographie:** Bibliographie  
**Autor:** [s.n.]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

plus difficile que d'y être entrés! A vous, nos amis, de savoir si vous voulez, après Dieu, assurer le succès de cette œuvre. Quant à nous, nous chercherons à être dignes de votre confiance, mais nous ne pouvons pas faire plus que de nous donner nous-mêmes. Un fait réjouissant à signaler c'est que la fièvre n'est pas mauvaise, et que, bien qu'elle nous saisisse assez souvent, nous avons souffert plus sérieusement de mauvais rhumes. Ma-Bethuel seule a été gravement malade d'un dérangement d'entrailles, et notre petite Marguerite d'un catarrhe. Cette chère enfant se porte très bien maintenant et fait notre joie. Telles sont en résumé nos principales nouvelles; j'attends l'arrivée de nos wagons et de nos futurs collègues pour clôturer cette lettre. Peut-être M. Coillard viendra-t-il à leur rencontre à Seshéké, ce qui serait pour nous une bien grande joie.

Kazoungoula, 1<sup>er</sup> septembre 1887.

Je viens de recevoir, par l'arrivée de nos amis le 20 août, votre bonne lettre du 9 avril 1887 avec maints numéros de *l'Afrique*. Recevez mes chaleureux remerciements. Nous avons fini la traversée le 30 août sans accident, M. Coillard était venu de la Vallée. MM. Dardier et Goy vont à la Vallée et M. et M<sup>me</sup> Jalla à Seshéké. L'état du pays nous inquiète, mais nous sommes tous en bonne santé.

Je dois vous quitter car nous partons aujourd'hui pour Seshéké en bateau.

Ma femme, M. Coillard et moi, nous vous saluons bien affectueusement.

J. JEANMAIRET.

---

## BIBLIOGRAPHIE <sup>1</sup>

*G. van Moorsel*. ÉTUDE SUR LA LÉGISLATION DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO. Bruxelles (Ferdinand Larcier), 1887, in-8°, 121 p. — Pendant que M. G. Moynier rédigeait, pour l'Institut de France, son mémoire sur *la fondation de l'État indépendant du Congo au point de vue juridique*, M. van Moorsel en étudiait la législation. Ces travaux de deux jurisconsultes aussi éminents qu'impartiaux se complètent et forment une base solide, qui permet de se rendre compte de la situation du nouvel État. Après un court exposé des phases diverses par lesquelles a passé l'œuvre entreprise par le roi Léopold II et quelques considérations sur l'Acte général de la Conférence de Berlin, dont il donne le texte complet, M. van Moorsel s'attache à analyser les dispositions législatives qui régissent l'État indépendant. Les éléments de son étude

<sup>1</sup> On peut se procurer à la librairie H. Georg, à Genève et à Bâle, tous les ouvrages dont il est rendu compte dans *l'Afrique explorée et civilisée*.

lui ont été fournis par les décrets et ordonnances du roi-souverain et les arrêtés du gouverneur général au Congo, tels qu'ils ont paru dans le *Bulletin officiel de l'État indépendant du Congo*, qui se publie à Bruxelles depuis la fin de l'année 1885. Comme ces lois et règlements ont été édictés au fur et à mesure des besoins, et qu'il a fallu revenir plusieurs fois sur les mêmes sujets soit pour compléter certaines décisions, soit pour en modifier d'autres reconnues difficiles à appliquer, l'auteur a dû établir un classement méthodique et ranger les articles de même ordre sous des rubriques permettant de les retrouver plus facilement.

Toutes les dispositions législatives qui sont à la base de l'existence d'un État sont successivement passées en revue : organisation du gouvernement et de l'administration, et, en particulier, fixation de la compétence respective du gouvernement central, du gouverneur général et du comité consultatif ; régime foncier dont la détermination est une des nécessités les plus impérieuses de tout État civilisé ; postes ; état civil ; finances ; commerce ; extraditions ; justice criminelle, civile et commerciale. Un dernier paragraphe intitulé : questions particulières, traite de certains points délicats, entre autres de celui de la double souveraineté de Léopold II, dont découle le fait que, comme souverain du Congo, ce prince échappe à la juridiction belge.

L'ensemble du travail, écrit dans un style très clair, est des plus intéressant. Non seulement il offre un tableau complet de la législation congolaise qu'un nombre toujours croissant de colons voudront consulter, mais il présente un intérêt d'ordre supérieur en ce qu'il nous fait assister à l'organisation d'un État, créé, pour ainsi dire, d'une pièce. A notre époque, un tel spectacle est rare et le deviendra toujours davantage. Il est bon de pouvoir jeter un coup d'œil d'ensemble sur le travail accompli pendant ces deux premières années, afin de comprendre le développement futur d'une œuvre si éminemment philanthropique.

*Valéry Mayet.* VOYAGE DANS LE SUD DE LA TUNISIE. 2<sup>me</sup> édition, Paris, (Challamel aîné), 1887, in-16, 354 p. et une carte, fr. 2. Pendant les six années qui se sont écoulées depuis la signature du traité du Bardo, qui a donné à la France le protectorat sur la Tunisie, plusieurs missions scientifiques ont exploré la régence. La carte provisoire de l'état-major vient d'être achevée par une mission topographique militaire. MM. Cagnat et Reinach dirigent, chacun de leur côté, des recherches archéologiques. A Sfax et sur la côte, M. Bouillot, préparateur de zoologie à la Sorbonne, travaille à une exploration zoologique sous-

marine. Enfin, dans les trois années successives, 1882, 1883, 1884, une mission scientifique, placée sous les ordres de M. le D<sup>r</sup> Cosson, a étudié les diverses provinces tunisiennes au point de vue de l'histoire naturelle. C'est l'exploration de 1884, que décrit ici M. Mayet dont le voyage dura trois mois et demi, sur lesquels cinquante jours de caravane. Parti de Sfax, il se dirigea vers Gafsa, en traversant le désert de la Majoura et en faisant un détour pour visiter le Thala ou pays des Gommiers. De Gafsa, excursion au Chott Rharsa, à Tozer et au Chott Djerid; puis retour à Gafsa, et de là à Gabès par le Bled Segui et l'oued Melah; enfin visite à l'île Djerba et à Zarzis. Une carte permet de se rendre compte de l'itinéraire suivi.

Bien que l'auteur déclare dans la préface que c'est comme voyageur non spécialiste qu'il publie ses notes quotidiennes, on reconnaît, dès les premières pages, le professeur à l'École nationale d'agriculture de Montpellier. Quoi qu'on fasse, le naturel revient au galop; nous sommes, du reste, loin de nous en plaindre, on ne trouve pas dans tous les récits de voyages des données exactes sur l'histoire naturelle, qui constitue pourtant un des principaux champs d'observation de l'explorateur. Toutefois, en même temps qu'il étudie les choses de la nature, il considère les mœurs et les œuvres des hommes: l'ethnographie, la géographie économique, l'histoire même ne sont pas laissées de côté. Aussi considérons-nous cette description comme une des meilleures qui aient été publiées sur la partie méridionale de la Tunisie. Outre son côté sérieux, elle a de temps à autre un caractère humoristique. Bien tourné, le récit des mille petits faits inhérents à la marche d'une caravane repose le lecteur des considérations scientifiques ou de l'exposé du projet Roudaire, dont M. Mayet se déclare l'adversaire convaincu.

---